



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 24379

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique de la santé. Les internes et chefs de clinique rencontrent des difficultés financières croissantes en ce qui concerne leur installation, et leur système de retraite est en danger. Or, la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 prévoit la mise en place d'un plafonnement des revenus limitant l'exonération du reversement durant les 7 premières années d'exercice. Ce système de reversement aura très probablement des conséquences préjudiciables à moyen terme. Il lui demande donc le Gouvernement n'accorde pas le bénéfice d'une exonération de tout reversement sans condition durant les 7 premières années d'installation.

Texte de la réponse

Les dispositions relatives à cette contribution ne sont pas entrées en vigueur du fait de la décision rendue le 18 décembre 1998 par le Conseil constitutionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24379

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 397

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6836